

Commission médicale d'établissement

Structures médicales
6 mars 2018

Avis CME s'agissant d'une révision polaire (modification de l'arrêté DG ; réf/ règlement intérieur AP-HP)

■ **HUPC : rattachement des activités de psychiatrie adulte du pôle 107 « Médecine – Urgences – Psychiatrie » au pôle 109 « Proximité, santé publique et prévention »**

■ **Modifications des structures envisagées :**

▶ Transfert de l'UFP « Psychiatrie adultes et addictologie Tarnier » du pôle 107 au pôle 109

▶ Transfert de l'UFP « Psychiatrie HTD » du pôle 107 au pôle 109

▶ *Nouvel intitulé du pôle 109 proposé : « Santé publique, proximité, prévention et psychiatrie »*

✓ **Avantages de la nouvelle organisation :**

✓ **Cohérence du découpage polaire avec le projet médical des pôles concernés**

- ✓ *Identification de 3 centres de référence sur le site de l'Hôtel-Dieu : un centre dédié à la prise en charge de victimes de psycho-traumatismes, un centre de prise en charge des risques psychosociaux en lien avec le service des pathologies professionnelles et un centre de thérapie cognitivo-comportementale*
- ✓ *Projet de création d'un centre renforcé pour la prise en charge des urgences psychiatriques*
- ✓ *GH labellisé centre de niveau 3 en addictologie : le projet permettra de regrouper sur le site de l'Hôtel-Dieu l'ensemble des forces en addictologie avec la création d'un HDJ dédié*
- ✓ *Faciliter l'intégration des activités de soins, d'enseignement et de recherche*
- ✓ *Objectif de renforcer ses activités de recherche autour de quatre thématiques principales : addictions, traumatisme psychologique et souffrance au travail, psychiatrie légale et impulsivité*

✓ **Regroupement des activités de psychiatrie sur le site de l'Hôtel-Dieu**

- ✓ *Transfert des activités d'HC en septembre 2017*
- ✓ *Transfert à venir des activités d'HDJ, de consultations et du CSAPA*